

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1519

23 juillet 2010

SOMMAIRE

Academic Resource Luxembourg S.à r.l.	Roynet S.à r.l
72908	SGCE Investment Holding III S.à r.l 72871
Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung	SGCE Investments III S.à r.l
72876	SITE (Euro) No 1 S.à r.l
AMP Capital Investors (Angel Trains EU	SITE (Euro) No 2 S.à r.l
No. 2) S.à r.l	Société d'Etudes Sociales, Financières et
AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 1) S. à r.l	Actuarielles
AMP Capital Investors (Angel Trains UK	StaGe Mezzanine72871
No. 2) S.à r.l	StaGe Mezzanine Société en Commandite
AMP Capital Investors (Luxembourg No.	Simple
4) S.à r.l	Stanhope
AMP Capital Investors (MGN Gas) S. à r.l.	Superhighway Systems Holding S.A 72873
72911	Syntegra Investment Holding III S. à r.l.
AMP Capital Investors (REST European In-	
frastructure No. 1) S.à r.l	Syntegra Investments III S. à r.l 72872
Angel Lux Common S.A	Technique Nordique S.A
Borletti Group	Tech-Space
CETP II Investment 1 S.à r.l72898	Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à
Compagnie Financière Ottomane S.A 72873	r.l
Constructions Siebenaller S.A72870	Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l
FRE03 S.A	Ticketmaster Luxembourg Holdco 3, S.à
Highland VII - PRI (1) S.à r.l	r.l
International Shipping S.A 72909	Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à
Kolarinvest S.A	r.l
Kubis Software S.A	Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à
Maroti S.A	r.l
NDIF S.A	Tiveja
NDIF S.A72911	Trading and Shipping S.A
NDIF S.A	Tyco Electronics Finance S.à r.l 72887
Office ERNEST T. FREYLINGER S.A 72867	Tyco Electronics Group S.A
Oxbow Carbon & Minerals S.à r.l 72867	TyCom Holdings II S.A
P2 Immo S.àr.l	Vendor S.A
Portico Düsseldorf Sàrl72867	World Fuel Services Finance Company S.à
Prefaco S.A	r.l
Pricolux S.à r.l., société de gestion de pa-	XYLLYX S.à r.l
	Young Energy Prize S.A
Oubica AME Worldwide S.à.r.l	— — — — — — — — — — — — — — — — — — —



Kolarinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067783/9.

(100082378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Kubis Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 55.773.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 10. Juni 2010 abgehalten am Gesellschaftssitz

Frau Bettina Lisurek wird von ihrem Amt als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung abberufen.

Zum neuen Aufsichtsratsmitglied wählt die Versammlung einstimmig Frau Eva Maria Weber, wohnhaft in Klosterstrasse 14, D-52379 Langerwehe, die das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 weiterführt.

Die Anschrift des Aufsichtskommissars hat sich geändert. Sie lautet nunmehr 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Die Versammlung

Référence de publication: 2010067787/15.

(100082544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Stanhope, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.997.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat du Réviseur d'Entreprises et des Administrateurs suivants pour un nouveau terme d'un an (les autres Administrateurs n'ayant pas souhaité voir leur mandat renouvelé):

- Fernand REINERS, qui sera désormais Président du Conseil d'Administration
- Jonathan BELL
- Julien SEVAUX
- Nico THILL.

Composition du Conseil d'Administration

Fernand REINERS, Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 24bis, boulevard Royal)

Jonathan BELL

(résidant professionnellement à GB-LONDON W1H 6LR, 35 Portman Square)

Julien SEVAUX

(résidant professionnellement à GB-LONDON W1H 6LR, 35 Portman Square)

Nico THILL

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 24bis, boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises

ERNST & YOUNG

(ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH, 7, Parc d'Activité Syrdall)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010067874/30.

(100082407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.



Office ERNEST T. FREYLINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067818/9.

(100082511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Oxbow Carbon & Minerals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 97.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067820/9.

(100082472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Portico Düsseldorf Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.395.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010067828/12.

(100082359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Esofac Luxembourg S.A., Société d'Etudes Sociales, Financières et Actuarielles, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 18.086.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1 er juin 2010:

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Monsieur André WILWERT, demeurant 59, Boulevard Napoléon 1 er, L-2210 LUXEMBOURG, Monsieur Baudouin VALENTIN, Président du Conseil d'Administration, demeurant 37, rue Michel Engels, L-1465 LUXEMBOURG, Monsieur Christian BILLON, demeurant 18, rue d'Orange, L-2267 LUXEMBOURG, et Madame Martine VAN PEER, demeurant 37, rue Michel Engels, L-1465 LUXEMBOURG, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1 er juin 2010:

Le Conseil d'Administration décide de renommer Madame Martine VAN PEER, administrateur-délégué, demeurant 37, rue Michel Engels, L-1465 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Baudouin VALENTIN, demeurant 37, rue Michel Engels, L-1465 LUXEMBOURG, Président du Conseil, pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010070062/24.

(100082383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.



Pricolux S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010067830/10.

(100082298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Prefaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R.C.S. Luxembourg B 38.165.

L'an deux mille dix,

Le premier juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PREFACO S.A.", avec siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe THYES-WALCH, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 103, du 25 mars 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, le 10 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés, numéro 670 du 31 décembre 1996, modifiée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, le 19 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 250 du 14 février 2002, modifiée suivant assemblée générale extraordinaire en date du 23 novembre 2001 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 562 du 11 avril 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 38.165.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Jacqueline BERNARDI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles KRIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Transfert du siège social de Strassen vers Luxembourg; fixation de la nouvelle adresse et modification subséquente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Strassen à Luxembourg, à l'adresse suivante: 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1** er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PREFACO S.A.». Cette société aura son siège à Luxembourg. La durée en est illimitée."



Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Capiaux, J. Bernardi, G. Krier, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 juin 2010. Relation: LAC / 2010 / 24619. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010067840/58.

(100082579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

P2 Immo S.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4302 Esch-sur-Alzette, 31, rue Eugène Reichling. R.C.S. Luxembourg B 130.658.

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pascal Fernand LIETZ, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 20 juillet 1969, demeurant à L-4012 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Aérodrome,

agissant en son nom personnel.

2.- Madame Lydia Paulette MULLER, femme au foyer, née à Luxembourg le 23 novembre 1956, demeurant à L-4302 Esch-sur-Alzette, 31, rue Eugène Reichling,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparant déclarent être les seuls associés dans la société à responsabilité limitée "P2 IMMO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2060 du 21 septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130658.

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

1.- Madame Lydia Paulette MULLER, pré-qualifiée, déclare que Monsieur Pascal Fernand LIETZ, pré-qualifié, lui a cédé TRENTE-QUATRE (34) parts sociales qu'il détenait dans la pré-dite société "P2 IMMO S.à r.l.", aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 9 juin 2010, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Les associés déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société et déclare accepter ladite cession.

- 2.- Suite à ce qui est dit ci-dessus, la répartition des parts sociales est dès lors la suivante:
- 1.- Monsieur Pascal Fernand LIETZ, SOIXANTE-SIX (66) parts sociales;
- 2.- Madame Lydia Paulette MULLER, TRENTE-QUATRE (34) parts sociales,

TOTAL: CENT (100) parts sociales.

Les associés décident d'enlever l'article 7 des statuts et de renuméroter en conséquence les articles suivants.

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon à L-4302 Eschsur-Alzette, 31, rue Eugène Reichling et de modifier en conséquence le 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

Le 2 ème alinéa de l'article 5 des statuts reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.



Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P.F.Lietz, L.P.Muller, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juin 2010. Relation: EAC/2010/6845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de transcription.

Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010067843/51.

(100082622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

QubicaAMF Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 108.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QubicaAMF Worldwide S.à r.l.
United International Management S.A.

Référence de publication: 2010067844/11.

(100082501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Constructions Siebenaller S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 73.747.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de la société tenue en date du 11 juin 2009

L'Assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Daniel Siebenaller, ingénieur industriel, demeurant à 103, rue Principale, L-5367 Schuttrange, né à Luxembourg, le 15 juillet 1976, Monsieur Alexandre de Graca, employé privé, demeurant à L-6212 Consdorf, 27, rue Hiehl, né à Murça (Portugal), le 6 octobre 1951, Monsieur Arsène Gouber, employé privé, demeurant à L-7473 Schoenfels, 4A, rue du Village, né à Luxembourg, le 13 décembre 1964 et Madame Annelise Siebenaller-Appel, sans état, demeurant à L-7540 Rollingen/Mersch, 70, rue de Luxembourg, née à Amsterdam (Pays-Bas), le 3 janvier 1952, aux postes d'administrateur de la société et de les affecter aux trois catégories "A", "B" et "C" ci-avant créées, de la manière suivante:

Est affecté à la catégorie "A":

Monsieur Daniel Siebenaller, prénommé.

Sont affectés à la catégorie "B":

Monsieur Alexandre Teixeira Da Graca, prénommé,

Monsieur Arsène Gouber, prénommé.

Est affectée à la catégorie "C":

Madame Annelise Siebenaller-Appel, prénommée.

Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2015.

- L'Assemblé nomme réviseur d'entreprises Monsieur Pierre Hoffmann avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg 3A, rue Guillaume Kroll. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2015.



Mersch, le 11 juin 2009.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Monsieur Daniel SIEBENALLER / Monsieur Alexandre TEIXEIRA DA GRACA / Monsieur Arsène GOUBER / Madame Annelise SIEBENALLER

Administrateur catégorie A / Administrateur catégorie B / Administrateur catégorie B / Administrateur catégorie C Référence de publication: 2010069886/32.

(100082288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

StaGe Mezzanine, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010067857/10.

(100082299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

StaGe Mezzanine Société en Commandite Simple, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010067858/10.

(100082300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Syntegra Investment Holding III S. à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. SGCE Investment Holding III S.à r.l.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 109.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010067861/11.

(100082353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.905.581,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.449.

EXTRAIT

L'associé unique, en date du 8 juin 2010, a décidé ce qui suit:

- 1. La démission du gérant de catégorie A, M. Christopher Alan Riley, a été acceptée avec effet au 23 mars 2010.
- 2. La démission du gérant de catégorie A, M. Brian Matthew Regan, a été acceptée avec effet au 30 avril 2010.
- 3. La démission du gérant de catégorie A, M. Bruce Charles Geyer, a été acceptée avec effet au 26 mai 2010.
- 4. La démission du gérant de catégorie A, M. Joseph John Carino, a été acceptée avec effet immédiat.
- 5. Subséquemment, les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux gérants de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
- Madame Elizabeth Kathleen Willard, née le 11 août 1966 à Oklahoma City, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 9348 Civic Center Drive, Beverly Hills, Californie 90210, Etats-Unis d'Amérique;



- Monsieur Michael Griffith Rowles, né le 14 janvier 1966 à Evanston, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 9348 Civic Center Drive, Beverly Hills, Californie 90210, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010067882/23.

(100082538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Syntegra Investments III S. à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. SGCE Investments III S.à r.l.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010067862/11.

(100082327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

SITE (Euro) No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 141.062.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067865/9.

(100082553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

SITE (Euro) No 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 141.061.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067866/9.

(100082561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.905.868,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.790.

EXTRAIT

L'associé unique, en date du 8 juin 2010, a décidé ce qui suit:

- 1. La démission du gérant de catégorie A, M. Christopher Alan Riley, a été acceptée avec effet au 23 mars 2010.
- 2. La démission du gérant de catégorie A, M. Brian Matthew Regan, a été acceptée avec effet au 30 avril 2010.
- 3. La démission du gérant de catégorie A, M. Bruce Charles Geyer, a été acceptée avec effet au 26 mai 2010.
- 4. La démission du gérant de catégorie A, M. Joseph John Carino, a été acceptée avec effet immédiat.
- 5. Subséquemment, les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux gérants de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée :
- Madame Elizabeth Kathleen Willard, née le 11 août 1966 à Oklahoma City, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 9348 Civic Center Drive, Beverly Hills, Californie 90210, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Michael Griffith Rowles, né le 14 janvier 1966 à Evanston, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 9348 Civic Center Drive, Beverly Hills, Californie 90210, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 10 juin 2010. Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010067883/23.

(100082539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Superhighway Systems Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.460.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 07.05.2010 um 9:00 Uhr, Abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Herr Hermann-Josef DUPRÈ wurde aus seinen Ämtern als Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender abberufen.

Luxembourg, den 07.05.2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010067877/13.

(100082609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

XYLLYX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 103.277.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010067911/12.

(100082349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Technique Nordique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 122.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010067879/10.

(100082302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Tech-Space, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 108.464.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067887/9.

(100082380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Compagnie Financière Ottomane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 44.561.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 juin 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE
Signature

Référence de publication: 2010069883/12.

(100082336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.868.102,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.828.

EXTRAIT

L'associé unique, en date du 8 juin 2010, a décidé ce qui suit:

- 1. La démission du gérant de catégorie A, M. Christopher Alan Riley, a été acceptée avec effet au 23 mars 2010.
- 2. La démission du gérant de catégorie A, M. Brian Matthew Regan, a été acceptée avec effet au 30 avril 2010.
- 3. La démission du gérant de catégorie A, M. Bruce Charles Geyer, a été acceptée avec effet au 26 mai 2010.
- 4. La démission du gérant de catégorie A, M. Joseph John Carino, a été acceptée avec effet immédiat.
- 5. Subséquemment, les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux gérants de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
- Madame Elizabeth Kathleen Willard, née le 11 août 1966 à Oklahoma City, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 9348 Civic Center Drive, Beverly Hills, Californie 90210, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Michael Griffith Rowles, né le 14 janvier 1966 à Evanston, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 9348 Civic Center Drive, Beverly Hills, Californie 90210, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010067884/23.

(100082540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 96.490.878,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.606.

EXTRAIT

L'associé unique, en date du 8 juin 2010, a décidé ce qui suit:

- 1. La démission du gérant de catégorie A, M. Christopher Alan Riley, a été acceptée avec effet au 23 mars 2010.
- 2. La démission du gérant de catégorie A, M. Brian Matthew Regan, a été acceptée avec effet au 30 avril 2010.
- 3. La démission du gérant de catégorie A, M. Bruce Charles Geyer, a été acceptée avec effet au 26 mai 2010.
- 4. La démission du gérant de catégorie A, M. Joseph John Carino, a été acceptée avec effet immédiat.
- 5. Subséquemment, les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux gérants de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
 - Madame Elizabeth Kathleen Willard, née le 11 août 1966 à Oklahoma City, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 9348 Civic Center Drive, Beverly Hills, Californie 90210, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Michael Griffith Rowles, né le 14 janvier 1966 à Evanston, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 9348 Civic Center Drive, Beverly Hills, Californie 90210, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010067885/23.

(100082541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.



Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 37.123.661,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.609.

EXTRAIT

L'associé unique, en date du 8 juin 2010, a décidé ce qui suit:

- 1. La démission du gérant de catégorie A, M. Christopher Alan Riley, a été acceptée avec effet au 23 mars 2010.
- 2. La démission du gérant de catégorie A, M. Brian Matthew Regan, a été acceptée avec effet au 30 avril 2010.
- 3. La démission du gérant de catégorie A, M. Bruce Charles Geyer, a été acceptée avec effet au 26 mai 2010.
- 4. La démission du gérant de catégorie A, M. Joseph John Carino, a été acceptée avec effet immédiat.
- 5. Subséquemment, les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux gérants de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
- Madame Elizabeth Kathleen Willard, née le 11 août 1966 à Oklahoma City, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 9348 Civic Center Drive, Beverly Hills, Californie 90210, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Michael Griffith Rowles, né le 14 janvier 1966 à Evanston, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 9348 Civic Center Drive, Beverly Hills, Californie 90210, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010067886/23.

(100082542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Tiveja, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010067891/10.

(100082301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Vendor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 5.826.

Le Bilan clos au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067900/9.

(100082476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

World Fuel Services Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves, Findel Business Center.

R.C.S. Luxembourg B 95.561.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010067907/11.

(100082479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.



Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung, Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 113.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068901/9.

(100082303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Young Energy Prize S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.776.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 2 juin 2010

L'an deux mille dix, le deux juin, à 9 heures, les actionnaires de la société YOUNG ENERGY PRIZE SA. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social et ont pris, à l'unanimité des voix exprimées, la résolution suivante:

L'Assemblée décide de ratifier la démission de Monsieur Patrick Hansen résident au 5, Rue Wangert à L-6931 Mensdorf de ces fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de la société avec effet au 19 mai 2010 et de ne pas remplacer celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Strassen, le 2 juin 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010067912/15.

(100082471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Zone 11 SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 145.227.

L'an deux mille dix, le vingt-huit avril

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrensdorff, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Peter R.J. Hendriks, né le 27 novembre 1955 à Sittard (Pay-Bas), résident au 125, Heidestraat, 6114 AC Susteren (NL).

agissant en tant qu'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité «Zone 11 SPF», ayant son siège social au Grand-Duché du Luxembourg au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145.227, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ de Wiltz, le 5 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 716 du 2 avril 2009 (les «Statuts»).

Le comparant prend ici les résolutions écrites suivantes en conformité avec les dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités à L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts de la Société lequel aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société au sein de la ville du siège social statutaire. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.



La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer à la fonction de gérante:

- Madame Katerina Kubova, née le 11 février 1970 à Prostejov, République Tchèque, employée, ayant son adresse professionnelle au 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Le conseil de gérance est par conséquent composé de:

- Peter Rudi Josef Hendriks, susdit, et
- Katerina Kubova, sudite.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à six cent trente Euros (EUR 630,-).

Dont acte, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: HENDRIKS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 mai 2010. REM 2010 / 581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010067913/53.

(100082610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Highland VII - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.560.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of May.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Highland VII– PRI (1) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.560 (the Company). The Company was incorporated on May 14, 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1277 dated July 2, 2009.

There appeared:

Highland Capital Partners VII Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, registered with the Registrar of Companies of the State of Delaware under number 050884108-4052599 (the Sole Shareholder),

represented by Marie Roche, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 18, 2010,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder held all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the Meeting was as follows:
- 1. Creation of five new classes of shares, being the class A1 shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares and the class E shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) as they are proposed to be amended in items 4. and 5. of this agenda;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 110,474 (one hundred and ten thousand four hundred and seventy-four Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 67,912 (sixty-seven thousand nine hundred and twelve Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the Ordinary Shares) and 55,412 (fifty-five thousand four hundred and twelve) class A shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the Class A Shares) to EUR 178,386 (one hundred and seventy-eight thousand three hundred and eighty-six Euro) by way of the issuance of



7,640 (seven thousand six hundred and forty) new class A1 shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, 44,184 (forty-four thousand and one hundred eighty-four) new class B shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, 16,225 (sixteen thousand and two hundred twenty-five) new class C shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, 25,772 (twenty-five thousand seven hundred seventy-two) new class D shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each and 16,653 (sixteen thousand and six hundred fifty-three) new class E shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

- 3. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified in item 2 above;
- 4. Amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the re-designation of the shares proposed under item 1 above and the issuance of new shares proposed in item 2. above;
 - 5. Amendment to article 16 of the Articles; and
- 6. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and to any partner or employee of [Capita Fiduciary Group], acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly denominated shares in the shareholder's register of the Company.
 - III. that the Meeting took the following Resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to create five new classes of shares, being the class A1 shares (the Class A1 Shares), the class B shares (the Class B Shares), the class C shares (the Class C Shares) the class D shares (the Class D Shares) and the class E shares (the Class E Shares), having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, which will have such rights and features as set out in the Articles as amended pursuant to the second and fourth Resolutions below.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 110,474 (one hundred and ten thousand four hundred and seventy-four Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary Shares, and 55,412 (fifty-five thousand four hundred and twelve) Class A Shares, to EUR 178,386 (one hundred and seventy-eight thousand three hundred and eighty-six Euro) by way of the issuance of 7,640 (seven thousand six hundred and forty) new class A1 shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, 44,184 (forty-four thousand and one hundred eighty-four) new Class B shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, 16,225 (sixteen thousand and two hundred twenty-five) new Class C shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, 25,772 (twenty-five thousand seven hundred seventy-two) new Class D shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each and 16,653 (sixteen thousand and six hundred fifty-three) new Class E shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Third resolution

The Meeting resolved to accept and record the following subscription for the new Class A1 Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares and full payment of the share capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it subscribed for (i) 7,640 (seven thousand six hundred and forty) new Class A1 Shares for an aggregate nominal amount of EUR 7,640 (seven thousand six hundred and forty Euro), (ii) 44,184 (forty-four thousand and one hundred eighty-four) new Class B Shares for an aggregate nominal amount of EUR 44,184 (forty-four thousand one hundred eighty-four euro), (iii) 16,225 (sixteen thousand and two hundred twenty-five) new Class C Shares for an aggregate nominal amount of EUR 16,225 (sixteen thousand two hundred twenty-five euro), (iv) 25,772 (twenty-five thousand seven hundred seventy-two) new Class D Shares for an aggregate nominal amount of EUR 25,772 (twenty-five thousand seven hundred seventy-two euro) and (v) 16,653 (sixteen thousand and six hundred fifty-three) new Class E Shares for an aggregate nominal amount of EUR 16,653 (sixteen thousand six hundred fifty-three euro).

The Sole Shareholder declared that it fully paid up such shares by making the following contributions in kind:

- (i) a receivable in an amount of EUR 7,640.29 (seven thousand six hundred and forty euro and twenty-nine cents) that the Sole Shareholder held against the Company (the Receivable 1), contributed in exchange for the Class A1 Shares;
- (ii) a receivable in an amount of EUR 44,184.74 (forty-four thousand one hundred eighty-four euro and seventy-four cents) that the Sole Shareholder held against the Company (the Receivable 2), contributed in exchange for the Class B Shares;
- (iii) a receivable in an amount of EUR 16,225.05 (sixteen thousand two hundred twenty-five euro and five cents) that the Sole Shareholder held against the Company (the Receivable 3), contributed in exchange for the Class C Shares;
- (iv) a receivable in an amount of EUR 25,772.07 (twenty-five thousand seven hundred seventy-two euro and seven cents) that the Sole Shareholder held against the Company (the Receivable 4), contributed in exchange for the Class D Shares; and



- (v) a receivable in an amount of EUR 16,653.1 (sixteen thousand six hundred fifty-three euro and ten cents) that the Sole Shareholder held against the Company, contributed in exchange for the Class E Shares (the Receivable 5 and together with the Receivable 1, the Receivable 2, the Receivable 3 and the Receivable 4, the Receivables).

The Receivable 1 contributed to the Company was valued at EUR 7,640.29 (seven thousand six hundred and forty euro and twenty-nine cents) which amount was to be allocated as follows:

- (i) EUR 7,640 (seven thousand six hundred and forty Euro) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 0.29 (twenty-nine cents) to the share premium account of the Company.

The Receivable 2 contributed to the Company was valued at EUR 44,184.74 (forty-four thousand one hundred eighty-four euro and seventy-four cents) which amount was to be allocated as follows:

- (i) EUR 44,184 (forty-four thousand and one hundred eighty-four Euro) to the nominal share capital account of the Company; and
 - (ii) EUR 0.74 (seventy-four cents) to the share premium account of the Company.

The Receivable 3 contributed to the Company was valued at EUR 16,225.05 (sixteen thousand two hundred twenty-five euro and five cents) which amount was to be allocated as follows:

- (i) EUR 16,225 (sixteen thousand and two hundred twenty-five Euro) to the nominal share capital account of the Company; and
 - (ii) EUR 0.05 (five cents) to the share premium account of the Company.

The Receivable 4 contributed to the Company was valued at EUR 25,772.07 (twenty-five thousand seven hundred seventy-two euro and seven cents) which amount was to be allocated as follows:

- (i) EUR 25,772 (twenty-five thousand seven hundred seventy-two Euro) to the nominal share capital account of the Company; and
 - (ii) EUR 0.07 (seven cents) to the share premium account of the Company.

The Receivable 5 contributed to the Company was valued at EUR 16,653.1 (sixteen thousand six hundred fifty-three euro and ten cents) which amount was to be allocated as follows:

- (i) EUR 16,653 (sixteen thousand and six hundred fifty-three Euro) to the nominal share capital account of the Company; and
 - (ii) EUR 0.1 (ten cents) to the share premium account of the Company.

Further, it was evidenced by a certificate dated May 18, 2010, issued jointly by the Sole Shareholder and the Company that at the date of such certificate:

- «1. the Sole Shareholder is the owner of the Receivables;
- 2. the Sole Shareholder is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables which are freely transferable;
 - 3. the value of the Receivable 1 is seven thousand six hundred and forty euro and twenty-nine cents (EUR 7,640.29);
- 4. the value of the Receivable 2 is forty-four thousand one hundred eighty-four euro and seventy-four cents (EUR 44,184.74);
 - 5. the value of the Receivable 3 is sixteen thousand two hundred twenty-five euro and five cents (EUR 16,225.05);
- 6. the value of the Receivable 4 is twenty-five thousand seven hundred seventy-two euro and seven cents (EUR 25,772.07);
 - 7. the value of the Receivable 5 is sixteen thousand six hundred fifty-three euro and ten cents (EUR 16,653.1);
- 8. upon the contribution of the Receivables by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivables which will be extinguished by way of confusion for the purpose of article 1300 of the Luxembourg civil code.»

Said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolved to record that the shareholding in the Company was, following the increase in share capital, as follows:

	Snares
Highland Capital Partners VII Limited Partnership	12,500 Ordinary Shares
	55,412 Class A Shares
	7,640 Class A1 Shares
	44,184 Class B Shares
	16,225 Class C Shares
	25,772 Class D Shares
	16,653 Class E Shares
Total:	178.386 Shares



Fourth resolution

The Meeting resolved to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above Resolutions so that it read henceforth as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is set at EUR 178,386 (one hundred and seventy-eight thousand three hundred and eighty-six Euro) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share), by 55,412 (fifty-five thousand four hundred and twelve) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares, and individually, a Class A Share), 7,640 (seven thousand six hundred and forty) class A1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A1 Shares, and individually, a Class A1 Share), 44,184 (forty-four thousand and one hundred eighty-four) class B shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class B Shares, and individually, a Class B Share), 16,225 (sixteen thousand and two hundred twenty-five) class C shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class C Shares, and individually, a Class C Share), 25,772 (twenty-five thousand seven hundred seventy-two) class D shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class D Shares, and individually, a Class B Shares, the Class C Shares, the Class C Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class C Shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a share).

The Company may also create and issue additional classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank pari passu in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A shares of its fully owned subsidiary, Highland VII – PRI (2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.561 (the Subsidiary).

The Class A1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A1 shares of the Subsidiary.

The Class B Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class B shares of the Subsidiary.

The Class C Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class C shares of the Subsidiary.

The Class D Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class D shares of the Subsidiary.

The Class E Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class E shares of the Subsidiary."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 16 of the Articles so that it shall read henceforth as follows:

" Art. 16. Allocation of Profits.

- 16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.
- 16.2. After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:
- (a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;



- (b) for the avoidance of any doubt:
- the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A shares of the Subsidiary (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;
- the holders of the Class A1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A1 shares of the Subsidiary (the Class A1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;
- the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class B shares of the Subsidiary (the Class B Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;
- the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class C shares of the Subsidiary (the Class C Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;
- the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class D shares of the Subsidiary (the Class D Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and
- the holders of the Class E Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class E shares of the Subsidiary (the Class E Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;
- (c) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held by them."
- 16.3. Interim dividends may be distributed in accordance with the above article 16.2. at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorised any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in



Luxembourg and any partner or employee of [Capita Fiduciary Group], acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly denominated shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which were to be borne by the Company as a result of this deed were estimated to be approximately EUR 1,600.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

This deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

Having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, together with the notary, signed this deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Highland VII– PRI (1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.560 (la Société). La Société a été constituée le 14 mai 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1277 du 2 juillet 2009.

A comparu:

Highland Capital Partners VII Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, immatriculée au Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 050884108-4052599 (l'Associé Unique),

représentée par Marie Roche, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mai 2010, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

et le notaire instrumentant, a été annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée avait le libellé suivant:

- (i) Création de cinq nouvelles classes de parts sociales, soit les parts sociales de classe A1, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D et les parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les statuts de la Société (les Statuts) qui font l'objet d'une modification concernant les points 4. et 5. du présent ordre du jour;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 110.474 (cent dix mille mille quatre cent soixante-quatorze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 67.912 (soixante-sept mille neuf cent douze euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et 55.412 (cinquante-cinq mille quatre cent douze) parts sociales de classe A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Parts Sociales de Classe A), à EUR 178.386 (cent soixante dix-huit mille trois cent quatre-vingt six euros) par l'émission de 7.640 (sept mille six cent quarante) nouvelles parts sociales de classe A1 ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, 44.184 (quarante-quatre mille cent quatre-vingt quatre) nouvelles parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, 16.225 (seize mille deux cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, 25.772 (vingt-cinq mille sept cent soixante-douze) nouvelles parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et 16.653 (seize mille six cent cinquante-trois) nouvelles parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- 3. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 cidessus:
- 4. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la nouvelle dénomination des parts sociales proposée au point 1. ci-dessus et émission des nouvelles parts sociales proposée au point 2 ci-dessus;
 - 5. Modification de l'article 16 des Statuts; et
- 6. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement renommées dans le registre des associés de la Société.



III. que l'Assemblée a pris les Résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de créer cinq nouvelles classes de parts sociales, soit les parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), les parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D) et les parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tels que modifiés en vertu de la deuxième et de la quatrième Résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 110.474 (cent dix mille mille quatre cent soixante-quatorze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires et 55.412 (cinquante-cinq mille quatre cent douze) Parts Sociales de Classe A à EUR 178.386 (cent soixante dix-huit mille trois cent quatre-vingt six euros) par l'émission de 7.640 (sept mille six cent quarante) nouvelles parts sociales de classe A1 ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, 44.184 (quarante-quatre mille cent quatre-vingt quatre) nouvelles parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, 16.225 (seize mille deux cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, 25.772 (vingt-cinq mille sept cent soixante-douze) nouvelles parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et 16.653 (seize mille six cent cinquante-trois) nouvelles parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante aux nouvelles Parts Sociales de Classe A1, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D et Parts Sociales de Classe E et la libération intégrale de l'augmentation du capital social.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré avoir souscrit aux (i) 7.640 (sept mille six cent quarante) nouvelles parts sociales de classe A1 pour un montant nominal total de EUR 7.640 (sept mille six cent quarante euros), (ii) 44.184 (quarante-quatre mille cent quatre-vingt quatre) nouvelles parts sociales de classe B pour un montant nominal total de EUR 44.184 (quarante-quatre mille cent quatre-vingt quatre euros), (iii) 16.225 (seize mille deux cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales de classe C pour un montant nominal total de EUR 16.225 (seize mille deux cent vingt-cinq euros), (iv) 25.772 (vingt-cinq mille sept cent soixante-douze) nouvelles parts sociales de classe D pour un montant nominal total de EUR 25.772 (vingt-cinq mille sept cent soixante-douze euros) et (v) 16.653 (seize mille six cent cinquante-trois) nouvelles parts sociales de classe E pour un montant nominal total de EUR 16.653 (seize mille six cent cinquante-trois).

L'Associé Unique a déclaré avoir libéré intégralement ces parts sociales en effectuant les apports en nature suivants:

- (i) une créance d'un montant de EUR 7.640,29 (sept mille six cent quarante euros et vingt-neuf centimes d'euros) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance 1), apportée en échange des Parts Sociales de Classe A1;
- (ii) une créance d'un montant de EUR 44.184,74 (quarante-quatre mille cent quatre-vingt quatre euros et soixante-quatorze centimes d'euros) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance 2), apportée en échange des Parts Sociales de Classe B;
- (iii) une créance d'un montant de EUR 16.225,05 (seize mille deux cent vingt-cinq euros et cinq centimes d'euros) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance 3), apportée en échange des Parts Sociales de Classe C;
- (iv) une créance d'un montant de EUR 25.772,07 (vingt-cinq mille sept cent soixante-douze euros et sept centimes d'euros) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance 4), apportée en échange des Parts Sociales de Classe D; et
- (v) une créance d'un montant de EUR 16.653,1 (seize mille six cent cinquante-trois euros et dix centimes d'euros) que l'Associé Unique détient envers la Société, apportée en échange des Parts Sociales de Classe E (la Créance 5 et ensemble avec la Créance 1, la Créance 2, la Créance 3 et la Créance 4, les Créances).
- La Créance 1 apportée à la Société a été évaluée à EUR 7.640,29 (sept mille six cent quarante euros et vingt-neuf centimes d'euros), montant qui a été affecté comme suit:
 - (i) EUR 7.640 (sept mille six cent quarante euros) au compte capital social nominal de la Société; et
 - (ii) EUR 0,29 (vingt-neuf centimes d'euros) au compte de prime d'émission de la Société.
- La Créance 2 apportée à la Société a été évaluée à EUR 44.184,74 (quarante-quatre mille cent quatre-vingt quatre euros et soixante-quatorze centimes d'euros), montant qui a été affecté comme suit:
- (i) EUR 44.184 (quarante-quatre mille cent quatre-vingt quatre euros) au compte capital social nominal de la Société; et



- (ii) EUR 0,74 (soixante-quatorze centimes d'euros) au compte de prime d'émission de la Société.
- La Créance 3 apportée à la Société a été évaluée à EUR 16.225,05 (seize mille deux cent vingt-cinq euros et cinq centimes d'euros), montant qui a été affecté comme suit:
 - (i) EUR 16.225 (seize mille deux cent vingt-cinq euros) au compte capital social nominal de la Société; et
 - (ii) EUR 0,05 (cinq centimes d'euros) au compte de prime d'émission de la Société.
- La Créance 4 apportée à la Société a été évaluée à EUR 25.772,07 (vingt-cinq mille sept cent soixante-douze euros et sept centimes d'euros), montant qui a été affecté comme suit:
 - (i) EUR 25.772 ((vingt-cinq mille sept cent soixante-douze euros) au compte capital social nominal de la Société; et
 - (ii) EUR 0,07 (sept centimes d'euros) au compte de prime d'émission de la Société.
- La Créance 5 apportée à la Société a été évaluée à EUR 16.653,1 (seize mille six cent cinquante-trois euros et dix centimes d'euros) , montant qui a été affecté comme suit:
 - (i) EUR 16.653 (seize mille six cent cinquante-trois euros) au compte capital social nominal de la Société; et
 - (ii) EUR 0,1 (dix centimes d'euros) au compte de prime d'émission de la Société.

Par ailleurs, il a été prouvé par un certificat daté du 18 mai 2010, émis conjointement par l'Associé Unique et la Société qu'à la date de ce certificat:

- 1. «l'Associé Unique est le propriétaire des Créances;
- 2. l'Associé Unique est le seul autorisé à détenir les Créances et possède le pouvoir de disposer des Créances qui sont librement cessibles;
 - 3. la valeur de la Créance 1 est fixée à sept mille six cent quarante euros et vingt-neuf centimes d'euros (EUR 7.640,29);
- 4. la valeur de la Créance 2 est fixée à quarante-quatre mille cent quatre-vingt quatre euros et soixante-quatorze centimes d'euros (EUR 44.184,74);
 - 5. la valeur de la Créance 3 est fixée à seize mille deux cent vingt-cinq euros et cinq centimes d'euros (EUR 16.225,05)
- 6. la valeur de la Créance 4 est fixée à vingt-cinq mille sept cent soixante-douze euros et sept centimes d'euros (EUR 25.772,07);
 - 7. la valeur de la Créance 5 est fixée à seize mille six cent cinquante-trois euros et dix centimes d'euros (EUR 16.653,1);
- 8. Dès l'apport des Créances par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire des Créances qui seront éteintes par voie de confusion aux fins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a décidé d'enregistrer que suite à l'augmentation du capital social, l'actionnariat dans la Société se présentait comme suit:

Highland Capital Partners VII Limited Partnership . 12.500 Parts Sociales Ordinaires 55.412 Parts Sociales de Classe A 7.640 Parts Sociales de Classe A1 44.184 Parts Sociales de Classe B 16.225 Parts Sociales de Classe C 25.772 Parts Sociales de Classe D 16.653 Parts Sociales de Classe E Total: . 178.386 Parts Sociales

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les Résolutions ci-dessus de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 178.386 (cent soixante dix-huit mille trois cent quatre-vingt six euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), par 55.412 (cinquante-cinq mille quatre cent douze) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), 7.640 (sept mille six cent quarante) parts sociales de classe A1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A1, et individuellement, une Part Sociale de Classe A1), 44.184 (quarante-quatre mille cent quatre-vingt quatre) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B), 16.225 (seize mille deux cent vingt-cinq) parts sociales de classe C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe C, et individuellement, une Part Sociale de Classe C), 25.772 (vingt-cinq mille sept cent soixante-douze) parts sociales de classe D sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe D, et individuellement, une Part Sociale de Classe D) et 16.653 (seize



mille six cent cinquante-trois) parts sociales de classe E sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E, et individuellement, une Part Sociale de Classe E et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe D, les parts sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une Part Sociale).

La Société peut également créer et émettre des autres classes de parts sociales qu'il faudra désigner différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D et les Parts sociales de Classe E forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A de sa filiale détenue entièrement, Highland VII – PRII (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.561 (la Filiale).

Les Parts Sociales de Classe A1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe B tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe B de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe C tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe C de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe D de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe E tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe E de la Filiale."

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 16 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 16. Affectation des Bénéfices.

- 16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée dès que cette réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société comme déclaré ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre comme prévu à l'article 5 des présents Statuts.
- 16.2 Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires légales, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:
- (a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;
 - (b) En tout état de cause:
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;



- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe B de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe B), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe C de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe C), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe D), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance; et
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe E de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe E), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;
- (c) L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales spécifique. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de la totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices sous forme de dividendes, ces dividendes seront versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent."
- 16.3 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués conformément à l'article 16.2 ci-dessus à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) un relevé de comptes, inventaire ou rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) ce relevé de comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportés et les sommes à affecter à la réserve statutaire;
 - (iii) la décision de payer des acomptes sur dividende est prise par les associés de la Société;
 - (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible pour une distribution s'avère inférieur au montant distribué sous forme d'acompte sur dividende, les associés concernés seront obligés de rembourser le déficit à la Société."

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications cidessus et a donné pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout associé ou employé de [Capita Fiduciary Group], agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement renommées dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui ont incombés à la société en raison du présent acte étaient estimés à environ EUR 1.600.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble, avec le notaire, le présent acte.



Signé: M. ROCHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23335. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010068681/547.

(100083326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 138.618.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068911/9.

(100082549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Tyco Electronics Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.359.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tyco Electronics Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140359 and having a share capital of USD 25,000 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 3 July 2008 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – number 1960 of 11 August 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 11 August 2009 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – number 1888 of 29 September 2009.

There appeared:

Tyco Electronics Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123549 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Frédéric Pilorget, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) per share each.
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - (1) Waiver of the convening notice;
 - (2) Amendment to the dates of the financial year of the Company;
- (3) Amendment to article 16 of the articles of the Company (the Articles) in order to reflect the amendment under item (2) above; and
- (4) Empowerment to and authorisation of any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies



Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the financial year of the Company, as follows:

- (a) the financial year of the Company shall begin on the 25 th of September rather than on the 26 th of September, and
- (b) the financial year of the Company shall close on the 24 $^{\rm th}$ of September of the next year rather than on the 25 $^{\rm th}$ of September of the next year.

The Meeting resolves that the current financial year of the Company that started on the 26 th of September 2009 shall close on the 24 th of September 2010 rather than on the 25 th of September 2010.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 16 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on the 25 th of September of each year and ends on the 24 th of September of the following year."

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tyco Electronics Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140359 et ayant un capital social de USD 25.000 (la Société). La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 3 juillet 2008 en vertu d'un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 1960 du 11 août 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 11 août 2009 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – numéro 1888 du 29 septembre 2009.

A comparu:

Tyco Electronics Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123549 (l'Associé Unique),



représentée par Monsieur Frédéric Pilorget, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 25.000 (vingt cinq mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 25.000 (vingt cinq mille) parts sociales ayant toutes une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis);
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - (1) Renonciation aux formalités de convocation;
 - (2) Modification des dates de l'année sociale de la Société;
- (3) Modification de l'article 16 des statuts de la Société (les Statuts) en vue de refléter la modification sous le point (2) ci-dessus; et
- (4) Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.
 - III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

- L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:
- (a) l'année sociale de la Société commence le 25 septembre, au lieu du 26 septembre, et
- (b) l'année sociale de la Société se termine le 24 septembre de l'année suivante, au lieu du 25 septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 26 septembre 2009 se termine le 24 septembre 2010 au lieu du 25 septembre 2010.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 25 septembre de chaque année et se termine le 24 septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. PILORGET et H. HELLINCKX.



 $Enregistr\'e \ \grave{a} \ Luxembourg \ A.C., \ le \ 25 \ mai \ 2010. \ Relation: \ LAC/2010/22787. \ Reçu \ soixante-quinze \ euros \ (75,-EUR).$

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010068832/149.

(100083208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Borletti Group, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.572.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of May.

Before Us the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Borletti Group ", a "société en commandite par actions", having its registered office at Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, trade register Luxembourg section B number 120572, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, then residing in Mersch, dated on September 21 st , 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2220 of November 28 th , 2006, and whose articles of incorporation has been lastly changed by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated on June 20 th , 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1908 of August 4 th , 2008.

The meeting is presided by Mr Jean Martin STOFFEL, maître en sciences de gestion, residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing in Luxembourg.

The charmain requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 4,240 (four thousand two hundred and forty) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Amendment of par value of the shares from EUR 10 to EUR 1 and issue of 10 new shares against 1 existing share.
- 2.- Amendment of article 5.1. of the articles of association to reflect this amendment.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

The Meeting decides to change the par value of the shares from ten Euro (EUR 10.-) to one Euro (EUR 1.-) and to issue ten (10) new shares against one (1) existing share, so that the subscribed share capital of the Partneship, set at forty-two thousand four hundred Euro (EUR 42,400.-), consists of eleven thousand four hundred (11,400) Class A shares and thirty-one thousand (31,000) Class B shares, of a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Meeting decides to change paragraph 5.1. of article 5 of the articles of association to reflect this amendment, so that it will read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital (the "Subscribed Capital") of the Partnership is set at forty-two thousand and four hundred Euro (EUR 42,400.-) consisting of eleven thousand four hundred (11,400) Class A shares and thirty-one thousand (31,000) Class B shares, of a par value of one Euro (EUR 1.-), respectively entitled to the rights mentioned under 5.3 below."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.



The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de "Borletti Group", une société en commandite par actions, ayant son siège social à Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 120572, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire, alors de résidence à Mersch, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2220 du 28 novembre 2006, et dont les articles ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1908 du 4 août 2008.

L'assemblée est présidée par Mr Jean Martin STOFFEL, maître en sciences de gestion, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que les 4.240 (quatre mille deux cent quarante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la valeur nominale des actions de EUR 10 à EUR 1 et émission de 10 nouvelles actions contre 1 action existante.
 - 2.- Modification de l'article 5.1. des statuts pour tenir compte de cette modification.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la valeur nominale des actions de dix euros (EUR 10) à un Euro (EUR 1) et d'émettre dix (10) nouvelles actions contre une (1) action existante, de sorte que le capital souscrit de la S.C.A., fixé à quarante-deux mille quatre cents euros (EUR 42.400,-), consiste en onze mille quatre cents (11.400) actions de classe A et en trente et un mille (31.000) actions de classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 5.1. de l'article 5 des statuts pour tenir compte de ce changement, de sorte qu'il sera lu comme suit:

" **5.1.** Le capital souscrit (ci-après "le Capital Souscrit") de la S.C.A. est fixé à quarante-deux mille quatre cents euros (EUR 42.400,-), consistant en onze mille quatre cents (11.400) actions de classe A et en en trente et un mille (31.000) actions de classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant respectivement les droits mentionnés au point 5.3 ci-dessous."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. M. STOFFEL, S. BEMTGEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2010. LAC/2010/23107. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



C. WERSANDT.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010070594/100.

(100083178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

TyCom Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.098.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of TyCom Holdings II S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 75098 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 10 March 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – number 517 of 19 July 2000. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 20 April 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – number 1208 of 22 June 2009.

The Meeting is chaired by Mr Bertrand Geradin, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Ms Isabelle Moy, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Secretary). The Meeting elects Mr Frédéric Pilorget, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Pursuant to articles 16.2 (2) of the articles of association (the Articles), the Shareholders state that they have been duly informed of the agenda of the Meeting, and waive the convening notice.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record:

I. that it appears from the attendance list that all the 1,200 (one thousand two hundred) ordinary shares of the Company having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to USD 120,000 (one hundred and twenty thousand United States Dollars) are present or duly represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
- (1) Waiver of the convening notice;
- (2) Amendment to the dates of the financial year of the Company;
- (3) Amendment to article 17 of the Articles in order to reflect the amendment under item (2) above; and
- (4) Amendment to the date of the annual general meeting of the Company;
- (5) Amendment to article 15.1 of the Articles to reflect the amendment under item (4) above; and
- (6) Empowerment to and authorisation of any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.
 - III. that after deliberation the Meeting unanimously made the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:



- (a) the accounting year of the Company shall begin on the 25 th of September rather than on the 26 th of September; and
- (b) the accounting year of the Company shall close on the 24 th of September of the next year rather than on the 25 th September of the next year.

The Meeting resolves that the current accounting year of the Company that started on the 26 th of September 2009 shall close on the 24 th of September 2010 rather than on the 25 th of September 2010.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 17 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Accounting Year.** The Company's accounting year begins on the 25 th September and ends on the 24 th of September of the following year."

Fourth resolution

The Meeting hereby resolves to change the date of the annual general meeting of the Company from 13 April to 13 March.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 15.1 of the Articles in order to reflect the fourth resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.1.** The annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on 13 March at 2.00 p.m.".

Sixth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolution, including but not limited to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English and followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in the Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de TyCom Holdings II S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75098 (la Société). La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 10 mars 2000 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 517 du 19 juillet 2000. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 20 avril 2009 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – numéro 1208 du 22 juin 2009.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand Geradin, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Mademoiselle Isabelle Moy, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire). L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Monsieur



Frédéric Pilorget, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

Les Actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Selon les termes de l'article 16.2 paragraphe 2 des statuts (les Statuts), les Actionnaires déclarent qu'ils ont bien été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et décident de renoncer aux formalités de convocation.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les 1.200 (mille deux cents) actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de USD 120.000 (cent vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les tous points figurant à l'ordre du jour.

- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Modification des dates de l'année sociale de la Société;
- (3) Modification de l'article 17 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point (2) ci-dessus;
- (4) Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société;
- (5) Modification de l'article 15.1 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point (4) ci-dessus; et
- (6) Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.
 - III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'entièreté du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société comme suivant:

- (a) l'année sociale de la Société commencera le 25 septembre au lieu du 26 septembre; et
- (b) l'année sociale de la Société se terminera le 24 septembre de l'année suivante au lieu du 25 septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 26 septembre 2009 se termine le 24 septembre 2010 au lieu du 25 septembre 2010.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le 25 septembre et se termine le 24 septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle de la Société du 13 avril au 13 mars.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 15.1 des Statuts en vue de refléter la quatrième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" Art. 15.1. L'Assemblée Générale annuelle se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 13 mars à 14 heures."



Sixième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes les formalités nécessaires auprès des autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. GERADIN, I. MOY, F. PILORGET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2010. Relation: LAC/2010/22784. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010068834/178.

(100083199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Tyco Electronics Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.549.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Tyco Electronics Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123549 (the Company). The Company has been incorporated under Luxembourg law on 20 December 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 390 of 16 March 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 11 August 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 1866 of 25 September 2009.

The Meeting is chaired by Mr Bertrand Geradin, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Ms Isabelle Moy, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Secretary). The Meeting elects Mr Frédéric Pilorget, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Sole Shareholder represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Pursuant to articles 16.3 of the Articles, the Sole Shareholder states that they have been duly informed of the agenda of the Meeting, and waives the convening notice.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all the 10,000,000 ordinary shares divided into 100,000 (one hundred thousand) class A shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class B shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class D shares, 1,100,000 (one million one



hundred thousand) class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class J shares of the Company, all these shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) is duly represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Waiver of the convening notice;
- 2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company;
- 3. Amendment to article 17 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above; and
- 4. Empowerment to and authorisation of any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.
 - III. that after due deliberation the Meeting unanimously made the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

- (a) the accounting year of the Company shall begin on the 25 th of September rather than on the 26 th of September, and
- (b) the accounting year of the Company shall close on the 24 th of September of the next year rather than on the 25 th September of the next year.

The Meeting resolves that the current accounting year of the Company that started on the 26 th of September 2009 shall close on the 24 th of September 2010 rather than on the 25 th of September 2010.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 17 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 17. Accounting Year. The Company's accounting year shall begin on 25 September of each year and shall terminate on 24 September of the following year."

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolution, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.



Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de Tyco Electronics Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123549 (la Société). La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois le 20 décembre 2006 par acte du notaire instrumentaire résidant alors à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 390 en date du 16 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1886 en date du 25 septembre 2009.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand Geradin, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Mademoiselle Isabelle Moy, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire). L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Monsieur Frédéric Pilorget, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

L'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant de l'Actionnaire Unique, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera elle aussi annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Selon les termes de l'article 16.3 des Statuts, l'Actionnaire Unique déclare qu'il a bien été informé de l'ordre du jour de l'Assemblée et décide de renoncer aux formalités de convocation.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les 10.000.000 actions ordinaires, divisées en 100.000 (cent mille) actions de classe A, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe B, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe J, toutes ses actions ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq centimes des Etats-Unis) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société, le capital social d'un montant de USD 500.000 (cinq cent milles dollars des Etats-Unis d'Amérique), est dûment représenté à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les tous points figurant à l'ordre du jour.

- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;
- 3. Modification de l'article 17 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et
- 4. Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.
 - III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'entièreté du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- (a) l'année sociale de la Société commence le 25 septembre, au lieu du 26 septembre, et
- (b) l'année sociale de la Société se termine le 24 septembre de l'année suivante, au lieu du 25 septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 26 septembre 2009 se termine le 24 septembre 2010 au lieu du 25 septembre 2010.



Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 17. Année Sociale.** L'année sociale commence le 25 septembre de chaque année et se termine le 24 septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. GERADIN, I. MOY, F. PILORGET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2010. Relation: LAC/2010/22785. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010068844/167.

(100083205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

CETP II Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.190.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 8 juin 2010:

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 8 juin 2010:

- que l'assemblée a accepté la démission de Marlène Metgé de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 8 juin 2010;
- que l'assemblée a accepté la démission de CETP II Managing GP Holdings, Ltd. de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 8 juin 2010;
- que l'assemblée a nommé Sam Block III, avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J6ER, Royaume-Uni, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société, avec effet au 8 juin 2010 et pour une période indéterminée;
- que l'assemblée a nommé CEP III Managing GP Holdings, Ltd., avec adresse à Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, lles Caïmanes, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société, avec effet au 8 juin 2010 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

CETP II Investment 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010070533/24.

(100082575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.



AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 141.771.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068912/9.

(100082578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 140.473.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068913/9.

(100082586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 4) S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 149.134.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068927/9.

(100082545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Roynet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.463.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of May, before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Roynet S.à r.l. a Luxembourg société a responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 21, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 152463 (the Company), incorporated on 14 April 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, number 1062 of 20 may 2010.

There appears:

Real Estate Investments International Corp., a company limited by shares ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered seat at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 681.864 (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder being represented by Isabelle Moy, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of power of attorney given under private seal. Said power of attorney, after having been initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting through the proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That all of the 500 (five hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;
 - II. That the agenda of the Meeting is the following:
 - 1. Waiver of the convening notice;
- 2. Authorization and approval of the increase of the current share capital of the Company by an amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro), in order to bring the share capital to an amount of EUR 62,500 (sixty-two thousand five hundred



Euro) by way of the creation and issuance of 2,000 (two thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;

- 3. Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item 2. above;
- 4. Authorization and approval regarding the creation of and issuance of alphabet shares;
- 5. Authorization and approval of the amendment of the Company's articles of association to reflect the issuance of new shares, the creation of alphabet shares and the amendment of any relevant provisions of the Company's articles of association in that respect;
 - 6. Authorisations for the amendment of the share register of the Company; and
 - 7. Miscellaneous.
 - III. The Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro), in order to bring the share capital to an amount of EUR 62,500 (sixty-two thousand five hundred Euro) by way of the creation and issuance of 2,000 (two thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Third resolution

The Sole Shareholder accepts the subscription of the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company by way of the issuance of 2,000 (two thousand) new shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and to pay them up in full by way of a contribution in kind consisting in an amount of EUR 50,000.20 (fifty thousand Euro and twenty cents) (the Receivable). The value of the Receivable constitutes the subscription price (the Subscription Price).

The Subscription Price is to be allocated to the nominal capital account of the Company for an amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) and to the share premium account of the Company for an amount of EUR 0.20 (twenty cents).

The value and transferability of the Receivable contributed to the Company are supported by a valuation certificate issued by the Sole Shareholder and is countersigned by the Sole Manager of the Company (the Certificate) which confirmed inter alia that the value of the Receivable amounts to at least EUR 50,000.20 (fifty thousand Euro and twenty cents) and that the Receivable is freely transferable to the Company.

A copy of the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed as Schedule 1 for registration purposes.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that it is contemplated to change the nominal value of the shares of the Company from EUR 25 (twenty five Euro) to EUR 1 (one Euro) and to divide the shares currently issued in the Company into 10 (ten) classes of alphabet shares (the Alphabet Shares).

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares of the Company to EUR 1 (one Euro) so as to have 62,500 (sixty-two thousand five hundred) shares in issue in the Company, to create and issue the Alphabet Shares and to proceed to the reclassification of all of the shares issued in the Company so as to have:

- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) shares reclassified into 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class A shares;
- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) shares reclassified into 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class B shares;
- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) shares reclassified into 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class C shares:
- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) shares reclassified into 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class D shares;
- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) shares reclassified into 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class E shares;
- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) shares reclassified into 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class F shares;



- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) shares reclassified into 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class G shares;
- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) shares reclassified into 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class H shares;
- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) shares reclassified into 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class I shares; and
- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) shares reclassified into 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class J shares.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 6 and 18 of the Company's articles of association (the Articles) and insert a Definition section in the Articles.

They will read henceforth as follows:

"Definitions

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares,

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 18;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the sole manager or the board of managers (as the case may be) taking and approved by the general meeting of the shareholder(s) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.";

" Art. 6.

6.1 Issued Capital

The issued capital of the Company is set at EUR 62,500 (sixty-two thousand and five hundred Euro) divided into 62,500 (sixty-two thousand and five hundred) Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, which are divided into:

- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;



- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

6.2 Shares

Section 1. Shares. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several shareholders, the Shares may be transferred freely amongst shareholders but the Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing shareholder or a new shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring shareholder.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the share-holder(s).

Section 2. Profit Sharing. The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 18 in any year in which the shareholder(s)' meeting resolves to make any distribution of dividends.

Section 3. Voting rights. Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

Section 4. Repurchase of Shares. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares;

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any class of Shares (in the order provided for above), each such class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the shareholder(s)' meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.";

- " Art. 8. Each Share entitles a shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence."
- " **Art. 9.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company."
- " Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's Shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law."
- " Art. 18. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.



After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits or distributable reserves to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
 - the holders of Class | Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.".

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the changes in the Articles of the Company and to see to any formalities in connection therewith and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken here above.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour du mois de mai, devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,



Se tient l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Roynet S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 21, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, avec un capital social de 12.500 euros et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152463 (la Société), constituée le 14 avril 2010 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, numéro 1062 du 20 mai 2010.

Comparaît:

Real Estate Investments International Corp., une société limitée par parts sociales gouvernée par le BVI Business Companies Act, ayant son siège social au Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et enregistrée auprès du registre de Corporate Affairs sous le numéro 681.864 (l'Associé Unique);

L'Associé Unique est représenté par Me Isabelle Moy, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, pour être présentée aux autorités compétentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, agissant par le biais du mandataire, demande au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que la totalité des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui se trouve dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points reproduits dans l'agenda ci-dessous;
 - II. Que l'agenda de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux modalités de convocation;
- 2. Autorisation et approbation de l'augmentation du capital social de la Société à hauteur de 50,000 EUR (cinquante mille euros), de façon à porter le capital social à un montant de 62.500 EUR (soixante-deux mille cinq cents euros) par la création et la libération de 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune;
 - 3. Souscription à et paiement en nature de l'augmentation de capital telle que notifiée au point 2. ci-dessus;
 - 4. Autorisation et approbation concernant la création et l'émission de parts sociales alphabétiques;
- 5. Autorisation et approbation de la modification des statuts de la Société afin de refléter la création des nouvelles parts sociales, la création de parts alphabétiques et la modification de toutes les dispositions y relatives dans les statuts de la Société:
 - 6. Autorisations relatives à la modification du registre de parts sociales de la Société; et
 - 7. Divers.
 - III. L'Associé Unique décide de passer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social souscrit de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclare avoir parfaitement connaissance de l'agenda qui lui a été communiqué préalablement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 50.000 EUR (cinquante mille euros), de façon à porter le capital social à un montant de 62.500 EUR (soixante-deux mille cinq cents euros) par la création et la libération de 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique accepte la souscription à l'augmentation de capital et sa libération complète comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé décide de souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par la création de 2.000 (deux mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq euros), et de les libérer entièrement par un apport en nature consistant dans une créance s'élevant à 50.000.20 EUR (cinquante mille euros et vingt cents) (la Créance). La somme de la Créance constitue le prix de la souscription (le Prix de la Souscription).

Le Prix de la Souscription sera alloué au capital social de la Société pour un montant de 50.000 euros et au compte de la prime d'émission pour un montant de vingt cents. La valeur et la transférabilité de la Créance amenée à la Société sont mises en évidence par un certificat émis par l'Associé Unique et contresigné par le gérant unique de la Société (le Certificat) confirmant inter alia que la valeur de la Créance s'élève à un minimum 50.000.20 EUR (cinquante mille euros et vingt cents) et que la Créance est librement transférable à la Société.

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant en nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.



Quatrième résolution

L'Associé Unique prend acte qu'il est envisagé de modifier la valeur nominale des parts sociales émises par la Société en la faisant passer de 25 EUR (vingt-cinq euros) à 1 EUR (un euro), et de répartir les parts sociales actuellement émises dans le capital social de la Société en 10 (dix) catégories de parts sociales alphabétiques (les Parts Sociales Alphabétiques).

L'Associé Unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales émises par la Société à 1 EUR (un euro) afin d'avoir 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) parts sociales émises par la Société, de créer et d'émettre les Parts Sociales Alphabétiques et de procéder à la reclassification de toutes les parts sociales émises de la Société afin d'avoir:

- 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales reclassifiées en 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales de catégorie A;
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales reclassifiées en 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales de catégorie B;
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales reclassifiées en 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales de catégorie C;
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales reclassifiées en 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales de catégorie D;
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales reclassifiées en 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales de catégorie E;
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales reclassifiées en 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales de catégorie F;
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales reclassifiées en 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales de catégorie G;
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales reclassifiées en 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales de catégorie H;
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales reclassifiées en 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales de catégorie I; et
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales reclassifiées en 6.250 (six mille deux cents cinquante) parts sociales de catégorie J.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé décide de modifier les articles 6 et 18 des statuts de la Société (les Statuts) ainsi que d'y insérer une section Définition.

Ils auront la teneur suivante:

"Chapitre I er - Définitions

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales;

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société;

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée;

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associé(s) auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions de la Loi ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P= réserves librement distribuables

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément à la Loi ou aux Statuts.

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéants et approuvé par l'assemblée générale des associé(s) sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant



Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'assemblée générale des associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Parts Sociales désigne l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée; Réserve Légale a le sens qui lui donné à l'article 18;

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales.";

" Art. 6.

6.1 Capital social émis

Le capital social émis de la Société est fixé à 62.500 EUR (soixante-deux mille cinq cents euros) représenté par 62.500 (soixante -deux mille cinq cents) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), divisées en:

- 6.250 (six mille deux cents cinquante) Parts Sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), intégralement souscrites et libérées;
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) Parts Sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), intégralement souscrites et libérées;
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) Parts Sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C") intégralement souscrites et libérées;
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) Parts Sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), intégralement souscrites et libérées;
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) Parts Sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), intégralement souscrites et libérées;
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) Parts Sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), intégralement souscrites et libérées;
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) Parts Sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), intégralement souscrites et libérées;
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) Parts Sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), intégralement souscrites et libérées;
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) Parts Sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), intégralement souscrites et libérées; et
- 6.250 (six mille deux cents cinquante) Parts Sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi. 6.2 Parts Sociales

Section 1. Parts Sociales. Envers la Société, chacune des Parts Sociales est indivisible.

Les codétenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un représentant unique, choisi ou non parmi eux.

En cas d'associé unique, ce dernier peut céder librement ses Parts Sociales.

En cas de pluralité d'associés, les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre associés. Cependant, les Parts Sociales pourront être cédées à des cessionnaires n'ayant pas la qualité d'associés seulement avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter les Parts Sociales composant une ou plusieurs catégories dans le seul but de les annuler, les Parts Sociales d'une catégorie peuvent être cédées – que ce soit à un associé existant ou à un nouvel associé – seulement en même temps que le nombre proportionnel de Parts Sociales de chaque autre Catégorie de Parts Sociales détenues par l'associé cédant.

La cession des Parts Sociales doit être établie par acte notarié ou acte sous seing privé. Cette cession sera opposable à la Société et aux tiers à condition d'en donner notification à la Société ou qu'elle soit acceptée par la Société, en application de l'article 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code civil Luxembourgeois.

Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut acceptation tacite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par le ou les associés.

- **Section 2. Partage des bénéfices.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 18 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.
- **Section 3. Droits de vote.** Chaque Part Sociale confère une voix à son détenteur s'agissant de toutes les questions ouvertes au vote des associés.
- **Section 4. Rachat de Parts Sociales.** Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas,



acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie J;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie I;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie G;
- (v) Parts Sociales de Catégorie F;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie D;
- (viii) Parts Sociales de Catégorie C; et
- (ix) Parts Sociales de Catégorie B.

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu cidessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le gérant unique ou conseil de gérance, le cas échéants, et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s), et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi.";

- " **Art. 8.** Chaque Part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes."
- " Art. 9. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société."
- " Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi."

" Art. 18. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la "Réserve Légale"). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau ou des réserves distribuables à ou aux associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite



- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,
 - les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière catégorie de parts sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'està-dire les Parts Sociales de Catégorie J) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière catégorie de parts sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les arts Sociales de Catégorie I).

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts."

Sixième résolution

L'Associé décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements intervenus ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder au nom de la Société (i) à l'enregistrement dans le registre des changements aux Statuts de la Société et de pourvoir aux formalités y relatives et (ii) de procéder aux formalités relatives aux résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: I. MOY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er juin 2010. LAC/2010/23895. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010071212/513.

(100084509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Academic Resource Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 38, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 124.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010069829/11.

(100082469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.



Angel Lux Common S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.210.

EXTRAIT

L'adresse de Robert Charles Reynders, administrateur de la Société, a été modifiée et devra lire comme suit:

de Keersmackerlaan 10

B-1785 Merchtem

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2010069832/14.

(100082461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

International Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 106.864.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix,

Le premier juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"FIDUCIE GLOBALE FINANCE", une société de droit canadien, ayant son siège social à CA-H2T 2N4 Montréal (Québec), 94A, rue Laurier Ouest,

ici représentée par Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 avril 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "INTERNATIONAL SHIPPING S.A.", avec siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 792 du 8 août 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro B 106.864.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Que "FIDUCIE GLOBALE FINANCE", prénommée, est actuellement propriétaire de toutes les actions de ladite société anonyme "INTERNATIONAL SHIPPING S.A.".

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "FIDUCIE GLOBALE FINANCE", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société anonyme "INTERNATIONAL SHIPPING S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-B. Wingerter De Santeul, E. Schlesser.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 juin 2010. Relation: LAC / 2010 / 24624. Reçu soixante-quinze euros 75,00

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010067768/45.

(100082431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

NDIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.275.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L090120289.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Domiciliataire Signature

Référence de publication: 2010090357/17.

(100077262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

FRE03 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010067725/9.

(100082433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

NDIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.275.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L090120288.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Domiciliataire Signature

Référence de publication: 2010090358/17.

(100077261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.



AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 141.852.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068930/9.

(100082628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

AMP Capital Investors (MGN Gas) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 140.884.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068929/9.

(100082593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

NDIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.275.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L090120287.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Domiciliataire Signature

Référence de publication: 2010090359/17.

(100077260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Trading and Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 106.793.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix,

Le premier juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"FIDUCIE GLOBAL TRADING", une société de droit canadien, ayant son siège social à CA-H2T 2N4 Montréal (Québec), 94A, rue Laurier Ouest,

ici représentée par Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocate à la Cour, demeurant professionnel-lement à L2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 avril 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "TRADING AND SHIPPING S.A.", avec siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 719 du 20 juillet 2005,



modifiée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1841 du 25 juillet 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro B 106.793.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Que "FIDUCIE GLOBAL TRADING", prénommée, est devenue propriétaire de toutes les actions de ladite société anonyme "TRADING AND SHIPPING S.A.".

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "FIDUCIE GLOBAL TRADING", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société anonyme "TRADING AND SHIPPING S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-B. Wingerter De Santeul, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 juin 2010. Relation: LAC / 2010 / 24625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010067892/47.

(100082432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Maroti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 98.265.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 15 janvier 2010

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Christophe DAVEZAC et de Géraldine SCHMIT de leurs postes d'administrateurs B de la Société avec effet au 15 janvier 2010.

Sixième résolution

L'assemblée générale nomme Gérard SCHEIWEN, né(e) le 6 Novembre 1968 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), résidant professionnellement au 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg au poste d'administrateur de la Société avec effet au 15 janvier 2010 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Septième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Wood Appleton Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 15.01.2010

Huitième résolution

L'Assemblée Générale nomme Premium Advisory Partners S.A., ayant son siège social au 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg, inscrit au R.C.S. Luxembourg sous le n° B136449. Son mandat commencera avec la revue des comptes relatifs à l'exercice se clôturant au 31.12.2009.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010068746/24.

(100083650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck